



NOTE D'INFORMATION PROCÉDURE D'ENTRÉE DANS UN CENTRE DE HAUT NIVEAU (PÔLE)

Première étape : l'admissibilité

1/ Télécharger sur le site Internet de la FFTir (www.fftir.org) le dossier de candidature si vous ne l'avez pas déjà reçu.

Rubrique : *Gestion sportive / Vie internationale / Les pôles de haut niveau*

2/ Renseigner le dossier et le faire viser (un e-mail joint suffit) par le Responsable Entraînement de la Ligue (REL) ou l'Entraîneur National Cadets (EN Cadets) si le candidat est en collectif national Cadets.

3/ Adresser le dossier complet à la fédération avant le :

22 janvier 2018

(FFTir – DTN - 38 rue Brunel – 75017 Paris)

4/ Fin janvier 2018, une commission d'admissibilité composée de cadres de la Direction Technique Nationale (DTN) étudiera l'ensemble des candidatures.

La DTN préviendra nominativement chaque candidat par courrier de la décision prise quant à leur admissibilité ou admission directe.

Deuxième étape : l'admission

5/ Les candidats retenus pour passer les tests d'admission recevront début février une invitation à se rendre au CREPS Bordeaux-Aquitaine ; prévoir un séjour allant du **16 février 2018** (RDV à 13h30) au **18 février 2018** vers 12h00.

Les informations détaillées concernant l'organisation de ces tests seront transmises par courrier.

Les candidats et eux seuls, seront logés et nourris au CREPS.

L'accès aux tests d'entrée en pôle se fera moyennant un paiement de frais de participation de **120 euros**. Ce montant sera réglé par chèque à envoyer à la fédération préalablement aux tests. Sans ce règlement financier, le dossier sera considéré comme incomplet et l'accès aux tests sera refusé.

6/ Mi-mars, la commission d'admission communiquera la liste définitive des candidats admis.

Les parents des tireurs retenus devront alors contacter au plus vite les responsables des pôles ainsi que les responsables des CREPS pour effectuer les formalités d'inscription dans les établissements scolaires et universitaires, assurer l'envoi des bulletins scolaires et les transferts des dossiers scolaires.

Important : les parents sont responsables de l'inscription dans les établissements scolaires et non la Fédération Française de Tir.





Entraîneurs Nationaux Cadets :

Zone nord carabine	Jérémy MONNIER	06 29 51 65 37
Zone nord pistolet	Julien BOUTMARD	06 73 42 22 43
Zone sud carabine	Jean-François ROSELIER	06 80 18 90 07
Zone sud pistolet	Frédéric LAMOLLE	06 13 93 91 72
Skeet olympique	Anthony SZEWC	06 45 04 46 40
Fosse olympique	Eric DELAUNAY	06 79 07 21 60

Coordonnateurs des pôles :

Pôle France INSEP Paris	Véronique L'HONEN	06 14 35 25 72
Pôle France Bordeaux-Aquitaine	Elodie COTTIN	06 79 71 86 55
Pôle France Jeunes Pays de la Loire	Alain DUHANT	06 82 20 80 48
Pôle France Jeunes Strasbourg	Valérie BELLENOUE	06 15 94 17 32
Pôle France Jeunes Wattignies	Didier CARPENTIER	07 86 66 05 57

Responsable national PES / PER : Jean-Pierre CATALA jpcatala@fftir.org

